



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Le 11 décembre 2021 à 10h00

Présents à Saint Martin Longueau :

Marie Carmen GRAZER (Membre), Michel BOMY (Membre), Jean Pierre SEREMAK (Responsable équipements), André LAVAIRE (Président de la Commission Statuts et Réglementation).

En visio-conférence :

Françoise DUPUIS (Membre), André RAMBAUX (Membre).

La réunion débute à 10h00

André LAVAIRE remercie les personnes présentes et leur fait part de l'ordre du jour de la réunion :

1. Qualifications
 - 1.1) Statistiques licences,
 - 1.2) Statistiques mutations,
2. Etat des conventions
3. Homologation des salles
 - 3.1) Visites effectuées en 2021,
 - 3.2) Dossiers en cours
 - 3.3) A réaliser en 2022,
 - 3.4) Pour actualisation,
4. CMCD
 - 4.1) Point sur la CMCD des clubs nationaux,
 - 4.2) Tableau de suivi de la CMCD des clubs régionaux,
 - 4.3) Projet de la nouvelle CMCD,
5. Divers

1 – QUALIFICATIONS

1.1) Les licences

Le secrétariat de la Commission Statuts et Réglementation a effectué les statistiques à la date du 10 décembre 2021 (tableau ci-dessous)

10/12/2021	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	49	270	121	107	105	652
DIRIGEANTS H	83	539	189	231	162	1204
HAND ENSEMBLE F	0	1	0	2	0	3
HAND ENSEMBLE H	0	9	0	13	0	22
JOUEURS +16ans F	176	808	274	374	306	1938
JOUEURS +16ans H	300	1570	584	818	498	3770
BABY HAND F	28	115	63	84	37	327
BABY HAND M	49	282	195	120	73	719
JEUNES -12ans F	184	700	355	384	258	1881
JEUNES -12ans H	305	1568	857	801	375	3906
JEUNES 12-16ans F	201	780	319	386	232	1918
JEUNES 12-16ans H	194	1445	556	688	388	3271
HANDFIT F	0	32	8	10	8	58
HANDFIT M	0	0	0	2	1	3
LOISIRS F	9	131	59	95	24	318
LOISIRS M	26	428	133	151	62	800
TOTAL COMITE	1604	8678	3713	4266	2529	20790
TOTAL LIGUE	20790					

05/12/18 08/12/19 14/10/20
21541 21851 17348

Le nombre de licenciés est pratiquement équivalent à celui de 2018 avant la pandémie de covid 19. C'est donc un excellent résultat toutefois on a remarqué qu'il manquait un grand nombre de renouvellement (environ 6000 licences) qui est compensé par énormément de création surtout chez les jeunes. Il faudrait essayer de contacter les personnes n'ayant pas renouvelé leur licence pour leur demander pourquoi. Il faut également faire attention aux fausses créations. En effet certains licenciés n'avaient pas renouvelé leur licence sur la saison 2019/2020 à cause de la pandémie et ils reprennent une licence maintenant, cette nouvelle licence est comptée comme une création mais ce n'en n'est pas une. André RAMBAUX demande s'il serait possible de faire une comparaison du tableau de suivi des licences sur les saisons précédentes afin de voir sur quelles catégories le nombre de licenciés a bougé. André LAVAIRE va voir pour diffuser ces comparaisons car les tableaux existent, il suffit de les mettre à jour.

1.2) Les mutations

MUTATIONS AU 04/12/2021

Mutations qualifiées	883
Mutations Totales	917
Mutations en attente	34
Mutations gratuites	144

Pour comparaison à la même période, il y avait 981 mutations en 2020, 1313 en 2019 et 1245 en 2018. Il s'avère donc que le nombre de mutation a sensiblement baissé. Une remarque a été émise à propos des mutations, Marie Carmen GRAZER souhaite faire remonter une remarque de certains clubs qui trouvent que la procédure de mutation est un peu obscure. Par exemple certains clubs attendent que la facture arrive pour payer les mutations et pendant ce temps la ligue attend que le paiement arrive pour qualifier le duo licence/mutation. André LAVAIRE va étudier un moyen de simplifier cette procédure pour la saison prochaine.

2 – LES CONVENTIONS

Pour cette saison 2021-2022 la Ligue a enregistré :

- 27 conventions dans le championnat régional
- 1 convention dans le championnat national + 16 ans
- 5 conventions dans le championnat national -17 / -18 ans.

Pour les conventions départementales, nous n'avons pas fait de statistiques. Les valeurs sont pratiquement identiques aux saisons précédentes donc rien de spécial à ajouter.

	CONVENTIONS 2021/2022			
	DEPARTEMENT	REGIONALES	NATIONALES	-18 -17ans CDF
+16ans M	/	2	1	
+16ans F	/	4	0	
-18ans/-15ans M	/	14		3
-18ans / -15ans F	/	7		2
TOTAL 2021/2022	/	27	1	5
TOTAL 2020/2021	/	27	1	6
TOTAL 2019/2020	/	20	3	9
TOTAL 2018/2019	35	28	2	9
TOTAL 2017/2018	26	22	1	3

3 – HOMOLOGATION DES SALLES

Pour rappel, les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Classe 1 : pour les matchs internationaux,
- Classe 2 : pour les matchs nationaux,
- Classe 3 : pour les matchs régionaux,
- Classe 4 : pour les matchs départementaux,
- Classe 5 : pour les scolaires (pas de championnats).

Situation novembre 2021

Reprise progressive de notre activité.

Rappel : les salles classe 1 et 2 sont gérées par la Commission Nationale représentée par Régis LAGASSE, Responsable des zones 57 (HAUTS DE France) et 58 (ILE DE FRANCE).

Il est convenu que nous intervenions conjointement sur ces installations, la gestion des dossiers étant réalisée par Régis LAGASSE.

Pour les salles 3, 4 et 5, nous sommes trois à intervenir : André LAVAIRE, responsable, Marie Carmen GRAZER et Jean-Pierre SEREMAK.

Les dossiers sont constitués par Jean-Pierre SEREMAK et ils sont avalisés par Régis LAGASSE.

Action JO 2024,

Pour les sites ayant postulé pour l'accueil de délégations, les dossiers sont gérés par Régis LAGASSE et les visites sont réalisées avec Jean-Pierre SEREMAK.

- LOMME : salle du parc
- PEVELE : salle Arena
- RONCHIN : salle Ferdinand Nio
- SANGATTE : salle Boulart



3.1) Visite de salles réalisées en 2021 :

- BETHUNE : salle Henri Louchart, cl2, géré par Régis LAGASSE
- VALENCIENNES : salle Les Tertiales, cl2, géré par Régis LAGASSE
- COURRIERE : salle Rabelais en cours de finalisation pour cl3 avec potentiel cl2
- CREPY EN VALOIS : salle Marcel Quentin et salle Cruypenninck, cl5

3.2) Dossiers en cours :

- CREIL : salle Albert Camus, manque arrêté du Maire, cl3 potentiel.
- WAHAGNIES : salle Marcel Laurent (10/2021)
- DOUVRAIN : salle Louis Pasteur – dossier rejeté par la CNSR (06/2018). Documents manquants demandés (02/2019)
- ROUBAIX : salle Drymala, classée 5 dans l'urgence, en attente depuis fin octobre 2021
- COURTRAI : salle pour le club Apolloon (10/2021)
- HAUBOURDIN : précisions sur buts= géré par courriel => dossier clos
- SISSONNE (02) : demande de normes handball avant réfection de la salle, par les services de la Mairie. Géré par courriel, sans suite => dossier clos

3.3) A réaliser en 2022 :

- LAON : salle Palais des Sports, contrôle de l'éclairage pour confirmer cl3, travaux prévus en 2019, dossier en attente « covid »
- HAUBOURDIN : salle Caby
- MONTREUIL SUR MER : salle du Cosec à Ecuire cl 2
- GIVENCHY EN GOHELLE : salle du stade couvert à Liévin cl1

3.4) Pour actualisation :

- Salles de cl1 : Cysoing (Delecluse), Villeneuve d'Ascq (Palacium)
- Salles de cl2 : Gravelines (Sportica), Lassigny (Marcel Vasseur), Amiens (gymnase du Coliséum).

André RAMBAUX nous précise que la salle Sportica de Gravelines est fermée pour travaux pendant 1 an. On reporte donc la visite à 2023.

La salle Vasseur à Lassigny n'est pas utilisée pour le handball, il est donc inutile de la visiter.

André LAVAIRE remercie Madame Marie-Carmen GRAZER et Monsieur Jean Pierre SEREMAK pour leur travail.

4 – LA CMCD

4.1) La CMCD Nationale

Un certain nombre de clubs évoluant au niveau national ne sont pas en règle avec la CMCD Nationale notamment au niveau technique (recyclage entraîneurs) mais aussi au niveau école d'arbitrage (animateur d'école d'arbitrage) En ce qui concerne les quotas d'arbitrage des JAJ et les quotas de suivi des accompagnateurs il n'y a pas de soucis même si les quotas ne sont pas encore respectés, nous ne sommes qu'au mois de décembre, il reste 5 mois pour faire ces quotas, cela ne devrait pas poser de problèmes. Nous allons contacter individuellement chaque club ayant des problèmes pour essayer de les aider même si la Commission Statuts et Réglementation de la Ligue n'a aucun moyen d'action sur la CMCD Nationale, c'est la Commission Nationale Statuts et Réglementation qui gère celle-ci.

4.2) La CMCD Régionale

Comme il a été annoncé lors de l'AG de Péronne, il n'y aura pas de CMCD cette saison. Nous voulons laisser aux clubs le temps de redémarrer. Nous avons toutefois vérifié les extractions Gesthand au niveau de la CMCD. Il s'avère que la situation n'est pas brillante notamment au niveau des entraîneurs, le nombre d'arbitres a diminué, le nombre de JAJ également. Les grilles de contrôles ne seront diffusées qu'aux membres de la Commission, chaque club peut aller voir sa fiche CMCD dans Gesthand extraction. Nous ferons une deuxième extraction au mois de mars puis une dernière au mois de mai pour évaluer de façon précise le niveau des clubs. Par ailleurs, Gesthand est programmé de façon à ne pas sélectionner certaines équipes enregistrées. La sélection se fait par le nom des championnats, il y a des mots interdits comme Coupe, Challenge, Layage. Les équipes de jeunes ayant un de ces mots dans le nom de leur championnat ne sont pas détectées. Un problème est justement survenu dans les championnats de l'Oise, mise à part les -18ans qui étaient programmés correctement, toutes les autres équipes n'ont pas été détectées. Une correction va être faite sur la 2^{ème} phase de ces championnats afin que les équipes nationales de l'Oise puissent bénéficier de tous les points acquis.



4.3) La future CMCD

Pour l'avenir, une refonte de la CMCD actuelle est prévue. Il en ressort que le retrait des points en fin de saison n'est pas une solution adéquate, il existe d'autres solutions telles que l'évaluation des clubs par rapport aux points acquis. Il serait aussi intéressant de ne plus positionner un club par rapport à son niveau de jeu mais d'en étudier sa globalité (par exemple : combien de bénévoles, d'arbitres, de joueurs, son intérêt pour la Formation, son engagement auprès de sa ville... etc.). Cette nouvelle CMCD devra être ébauchée en cohérence avec la nouvelle CMCD Nationale qui devrait voir le jour prochainement.

5- DIVERS

Nous avons proposé une modification des textes fédéraux concernant la validation des licences et les mutations. Ces 2 vœux ont été proposés au vote lors du CA de Péronne et ont été adoptés. Ils seront présentés à l'AG de la FFHB.

Il s'agit de :

1) La modification de l'Article 39.2

La date de validation prise en compte lors de la qualification d'une licence sera la date de validation initiale et non plus la date de validation suite à des corrections éventuelles de documents.

2) La modification de l'Article 57.4.1

Le déménagement des adultes sera pris en compte lors de la demande de gratuité des mutations. Ce n'était le cas que pour les mineurs.

Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation

André LAVAIRE